

avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton Ouest, dans le dit comté de Brôme, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

28 septembre 1892.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Joseph Onésime Thibault, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, dans le comté de Lotbinière, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière "du Lièvre," inclusivement, et les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite, dans le comté de Terrebonne.

LOUIS P. PELLETIER,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Joseph Zoël Dubeau, de la paroisse de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, dans le comté de Montmorency, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant le comté de Kamouraska, moins Saint-Alexandre et Pohenegamook et le comté de l'Islet.

LOUIS P. PELLETIER,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Marie Joseph Curot, de la cité de Montréal, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant les comtés de Stanstead, Compton et les municipalités de Lambton, Saint-Evariste, Saint-Honoré, Saint-Sébastien, Sainte-Agnès, Saint-Samuel et les cantons de Dorset et de Marlordy, Risborough, dans le comté de Beauce.

LOUIS P. PELLETIER,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Louis Hector Bellerose, de la paroisse de Sainte-Monique de Nicolet, dans le comté de Nicolet, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection, comprenant le comté d'Arthabaska, moins les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Albert, Sainte-Elizabeth, St-Ménard et Tingwick; celles de Saint-Pierre les Bequets, Sainte-Sophie de Lévrard, Gentilly et Sainte-Marie de Brantford, dans le comté de Nicolet, et les municipalités de

Leeds, Saint-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.

LOUIS P. PELLETIER,  
Secrétaire.

(Gazette Officielle, 22 octobre dernier.)

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires.

Détacher les lots numéros 587, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608, du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Charles (paroisse), dans le même comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,

Surintendant,

Québec, 14 octobre 1892.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Hélène, dans le comté de Kamouraska, les lots numéros 227 à 234, inclusivement, du cadastre de Sainte-Hélène et les annexer à celle de Saint-André de Kamouraska, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

Québec, 15 octobre 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 octobre dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire tout le canton Patton, dans le comté de Montmagny, sous le nom de "Sainte-Appoline," pour prendre effet le premier juillet 1893.—Gazette officielle, 22 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer le révérend Joachim Malette, prêtre, commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Île Bizard, comté de Jacques-Cartier, en remplacement du révérend J. O. Dubois, qui a quitté la dite municipalité.—Gazette officielle, 29 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité du village de la Côte des Neiges, comté d'Hochelaga, MM. Calixte Roy, en remplacement de lui-même, et Hormidas Desrosiers, en remplacement de M. Damase E. Hurtubise.—Gazette officielle, 29 oct. dernier.